

6 octobre 2016

Mémoire présenté par :

Frank Valeriotte
Guelph (Ontario)

En tant qu'ancien député ayant vigoureusement soutenu l'initiative du Parti libéral de réformer le système électoral – celle-ci ayant vraiment pris naissance à la base du parti – je vous écris pour vous proposer un point de vue différent.

Vous avez déjà entendu le témoignage de beaucoup de personnes. Vous avez également reçu des mémoires et réfléchi aux résultats de nombreuses séances de discussion ouvertes menées dans tout le pays. Je ne répéterai donc pas les nombreuses raisons pour lesquelles un certain type de représentation proportionnelle, qui permet de mieux faire correspondre le nombre des sièges détenus par un parti à la Chambre des communes au pourcentage de votes recueillis par ce parti dans le pays, serait plus avantageux pour les électeurs canadiens.

Je voudrais plutôt vous raconter ce que j'appellerai un « événement décisif » concernant la question de la réforme électoral.

En 2006, lorsque j'ai décidé d'être le candidat de mon parti à Guelph, beaucoup de gens m'ont immédiatement abordé pour me parler de réforme électoral et de représentation proportionnelle. Je n'étais pas trop convaincu par les personnes qui me recommandaient la réforme électoral, mais cela m'a incité à en lire davantage sur le sujet. C'est ce que j'ai fait, mais franchement, ce n'était pas une priorité pour moi, compte tenu de l'état de l'économie et de l'imminence de la récession de 2008. Après mon élection, j'ai accueilli à mon bureau de Guelph ou d'Ottawa des foules de gens issus de tous les horizons politiques afin de discuter de la réforme électoral. La plupart du temps, la réforme électoral était proposée par des gens dont le parti, malgré ses merveilleuses idées, était rarement capable de remporter des sièges à la Chambre des communes. Le modèle du système mixte avec compensation proportionnelle proposé m'effrayait, car j'imaginai qu'il y aurait tant de partis au Parlement qu'il serait impossible de mener les activités parlementaires et même de trouver des terrains d'entente pour mettre sur pied des coalitions. Cela m'a amené à examiner d'autres modèles que j'ai alors appelés « modèles de représentation proportionnelle modérés ». Lors de nombreuses petites réunions du caucus sur la politique, nous avons discuté de beaucoup de modèles, et nous avons finalement inclus la réforme électoral dans notre motion sur la réforme démocratique qui a été bien accueillie lors de notre congrès à Montréal.

Dans cette lettre, mon objectif n'est pas de recommander un modèle. C'est un point qu'il revient au Comité d'examiner, et sur lequel le Parlement devra prendre une décision. J'aimerais uniquement attirer votre attention sur ce qui suit.

Au cours d'une réunion dans mon bureau de Guelph à laquelle beaucoup de personnes de tous les partis politiques participaient, nous débattions, comme d'ordinaire, de la réforme électoral, de la représentation proportionnelle, du scrutin préférentiel, etc., lorsqu'à un moment donné, un bon ami et membre du Parti Vert m'a dit : « Frank, nous t'apprécions vraiment en tant que député, mais bien que tu fasses du bon travail, tu ne me représentes pas et tu ne représentes pas mes opinions ». L'intention de ce propos n'était pas de blesser. Celui qui le proférait n'avait pas du tout un tempérament vindicatif.

Il ne témoignait pas non plus d'un sentiment de malveillance. Il venait cependant droit du cœur, et c'est ainsi qu'il a été perçu. Je me suis tenu pendant quelques minutes qui ont semblé plutôt longues, et j'ai alors songé à la très faible marge qui m'avait permis de remporter ma première élection en 2008, puis à la marge modestement plus élevée avec laquelle j'avais gagné l'élection de 2011. Après ces deux élections, je me suis fièrement rendu à Ottawa en tant que représentant de Guelph. Je m'étais vite comporté comme si je parlais quasiment au nom de toutes les personnes de ma collectivité. Certes, plusieurs partis, et parfois une majorité de députés de la Chambre, proposaient les mêmes solutions pour régler certains problèmes, mais j'avais l'impression, à tort ou à raison, que chaque fois que je prenais la parole ou que j'agissais à la Chambre, je parlais ou votais au nom de « toutes les personnes » de ma collectivité. Or, dans cette pièce, ce jour-là, mon ami m'a fait réaliser que ce n'était pas le cas.

Je peux vous garantir que mon bureau de circonscription était dirigé de manière non partisane et que chacun, peu importe son parti, était le bienvenu. Des personnes issues de tous les partis se sont présentées à mon bureau pour me faire part de leur gratitude, car je semblais aller au-delà de la politique dans les efforts que je déployais en leur nom. Malgré tout, j'avais pris conscience que je ne représentais pas l'opinion de chacun lorsque je me rendais à la Chambre des communes et que je prenais la parole. Je craignais de ne pas avoir fait entendre à la Chambre la voix des électeurs dont je ne partageais pas l'opinion, malgré mes efforts constants pour rester au courant du point de vue de mes électeurs sur les questions débattues.

Les députés deviennent trop souvent « territoriaux » et protecteurs de la collectivité qu'ils représentent. Ils sont parfois offensés lorsque des personnes de leur propre circonscription communiquent avec d'autres députés de l'extérieur, et se sentent même inutilement menacés quand des députés d'autres partis viennent dans leur circonscription.

Je suis peut-être la seule personne à avoir eu cette expérience parmi les 308 députés qui ont composé la Chambre des communes jusqu'en 2011, mais je doute que ce soit le cas.

Après avoir analysé complètement ces pensées, ces sentiments et ces inquiétudes, j'ai décidé de soutenir les partisans d'une réforme électorale et d'un modèle qui permettrait de parvenir à une représentation plus complète des électeurs de toutes les convictions politiques à l'intérieur d'une même circonscription afin que plus de voix puissent être entendues et prises en compte.

Je vous encourage donc, dans vos délibérations, à choisir le meilleur modèle électoral pour tenir compte de notre diversité régionale et prendre en compte le vote de tous les électeurs.